

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1576

Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - Maison Pauline Marie Jaricot à Lyon 5e - Opération n° 05283002 – Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, programme 20018

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1576 - CONFORTEMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT DU JARDIN DU ROSAIRE - MAISON PAULINE MARIE JARICOT A LYON 5E - OPERATION N° 05283002 – LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1, PROGRAMME 20018 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 4 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet de Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - Maison Pauline Marie Jaricot et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle de « Conservation sécurité et prévention PEP 2008-2014 » n° 2009-1, programme n° 20018.

Le jardin du Rosaire est un parc public qui permet d'accéder à la Basilique de Fourvière depuis les rues du Vieux Lyon. Il fut aménagé au XIX^e siècle lors de la construction de la Basilique pour permettre le passage des processions en l'honneur de la Vierge Marie.

Ce parc est bordé au Sud-Est par la « Maison de Laurette » où vécut Pauline Jaricot, fondatrice de la « Propagation de la Foi ».

Un mur de soutènement sépare le Jardin du Rosaire de la propriété de la « Maison de Laurette », située en contrebas. Ce mur nécessite des travaux importants de confortement. Initialement, les experts de la Commission des balmes préconisaient la mise en place de contreforts. Cette solution est finalement abandonnée au profit du clouage des murs existants.

L'ensemble du site du Jardin du Rosaire a été classé au titre des monuments historiques par arrêté du 25 mars 2014.

Le terrain concerné n'appartient pas à la Ville de Lyon. Toutefois, un bail emphytéotique signé entre le propriétaire (la Fondation de Fourvière) et la Ville de Lyon, contraint celle-ci à assumer les obligations du propriétaire.

En liaison avec la Commission des Balmes, la Conservation Régionale des Monuments Historiques et le Service Régional Archéologique, il est prévu la réalisation des travaux qui s'imposent pour garantir la stabilité et la sécurité de l'ensemble, ainsi que la sécurité du public :

- confortement ;
- cloutage ;
- dé-colmatage des barbicanes et/ou mise en place de nouvelles barbicanes ;
- remplacement des réseaux d'évacuation des eaux et drainage ;
- reprise ou reconstruction de maçonnerie en ruine ;

- re-jointement, reprise ou réfection d'enduits ;
- suppression de végétaux ;
- pose d'instrumentation ;
- mise en place de garde-corps ;
- écrêtage de murs.

Après consultation, conformément au Code des Marchés Publics, ces études ont été confiées à l'architecte Ludovic Jal-Billet. Il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant projet détaillé (APD) est de 600 000 € TTC (valeur août 2015). Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 « Conservation sécurité et prévention PEP 2008-2014 », programme 20018.

Les marchés de travaux et autres marchés d'études nécessaires au bon déroulement de l'opération seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement de l'opération «Confortement des murs de soutènement du Jardin du Rosaire - Maison Pauline Marie Jaricot» est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 « Conservation sécurité et prévention PEP 2008-2014 », programme 20018.

2 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou l'autorisation de travaux afférents.

3 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20018, opération n° 05283002, AP n° 2009-1 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 114, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 7 848,00 € ;
- 2015 : 50 000,00 € ;
- 2016 : 420 000,00 € ;
- 2017 : 122 152,00 €.

4 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY